

À la une

La charge des frais d'instance : l'acte de juger entre acmé et phébus

étude par Pierre GRAMAIZE

À première vue, déterminer accessoirement la charge des frais d'instance après avoir tranché sur le fond pourrait sembler une tâche facile. En réalité, rien n'est moins simple car la complexité du droit en la matière est dissimulée derrière des principes à manipuler avec précaution.



© alphaspirit_AdobeStock

Actualité

CRFPA : publication des nouveaux programmes de formation

focus

Technique

L'injonction judiciaire de rencontrer une médiatrice / un médiateur

par Romain CARAYOL

Jurisprudence

Encore de l'électricité dans l'air au PNF ?

note par Ghislain POISSONNIER
sous CJIP, 28 nov. 2023, n° PNF 19 094 000 178
et TJ Paris, ord. prés., 4 déc. 2023

Affaire Lafarge : la condition préalable du délit de mise en danger d'autrui n'est pas caractérisée

note par Simon HUSSER
sous Cass. crim., 16 janv. 2024

Gazette Spécialisée

DROIT DES ASSURANCES

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• David NOGUÉRO

Professeur à l'université Paris Cité (IDS – UMR-INSERM 1145)

• Xavier LEDUCQ

Avocat au barreau de Paris, cabinet CRTD & Associés

AVEC LA PARTICIPATION DE

Caroline CERVEAU-COLLIARD, Michel EHRENFELD, Philippe GIRAUDEL et Bélinda WALTZ-TERACOL





“À jour du Code de déontologie des avocats
du 30 juin 2023”

Disponible
sur



www.lgdj.fr

Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

Présidente du Conseil scientifique :

Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie

Coordnatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck
et Samuel Seroc

et Samuel Seroc

Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : abonnements@lextenso.fr

Publicité : benoit.favre@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2024

· Prix TTC au n° : 20 €

+ frais de port

· Abonnement France (un an) :

Journal seul : 591,16 € TTC

Recueils + table seuls : 576,87 € TTC

Journal, recueil + table : 795,36 €

Abonnement feuilletable numérique : 254,23 € TTC

· Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 669 €

Journal, recueil + table : 892 €

Abonnement feuilletable numérique : 249 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 713 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris).

La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon
suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.

Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant
unique permettant de retrouver directement l'article
via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

- GPL460n1 ■ CRFPA : publication des nouveaux programmes de formation 3
- GPL460n0 ■ Gouvernance : le barreau de Paris jette une pierre
dans le jardin du CNB 5
- GPL460n3 ■ La montée en puissance progressive du pôle « cold cases » 6
- GPL460k3 ■ « On tend à galvauder le secret professionnel en l'accordant
à d'autres professions »
entretien avec Alain POUSSET-BOUGÈRE et Sara KÉBIR 8


Technique

- GPL460m9 ■ L'injonction judiciaire de rencontrer une médiatrice /
un médiateur
par Romain CARAYOL 10

Doctrine

- GPL459k8 ■ La charge des frais d'instance : l'acte de juger entre acmé
et phébus
étude par Pierre GRAMAIZE 12

Jurisprudence

- GPL459i0 ■ Encore de l'électricité dans l'air au PNF ?
note par Ghislain POISSONNIER sous CJIP PNF et Seves Group SARL et Sediver SAS,
28 nov. 2023, n° PNF 19 094 000 178 et TJ Paris, ord. prés., 4 déc. 2023 16
- GPL459g4 ■ Affaire Lafarge : la condition préalable du délit de mise
en danger d'autrui n'est pas caractérisée
note par Simon HUSSER sous Cass. crim., 16 janv. 2024 19
- GPL460h6 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation
par Catherine BERLAUD 23
- GPL459z1 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 27
- GPL459w1 ■ Chronique de jurisprudence de droit du surendettement
par Eva MOUIAL-BASSILANA <https://lex.so/GPL459w1> 

Gazette Spécialisée

DROIT DES ASSURANCES

31

Sous la responsabilité scientifique de
David NOGUÉRO et Xavier LEDUCQ

Avec la participation de

Caroline CERVEAU-COLLIARD, Michel EHRENFELD, Philippe GIRAUDEL et Bélanda WALTZ-
TERACOL